

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le quatre juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Julien AUFORT à Monsieur Clément BERRUX
Monsieur Rodolphe GOY à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Jean-Marie DURINDEL à Madame Morgane MARC'H
Madame Catherine BURATTI à Monsieur Alain DELACHAT
Madame Lucie PIGNARD à Monsieur Fabien SATONAY
Madame Chloé BLONDEAU à Madame Sylvie SAULNIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/137**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – NOUVELLES DEMANDES ET MAJORATION DU MONTANT ACCORDE EN 2026**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Votants : 28

(Madame Michèle MAUTUE – ayant quitté la salle – ne prend part ni au débat, ni au vote)

Délibération télétransmise le : 12 juin 2026

Mise en ligne du 15 juin au 15 août 2026

Délibération exécutoire le : 15 juin 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – NOUVELLES DEMANDES ET
MAJORATION DU MONTANT ACCORDE EN 2026****Rapporteur** : Monsieur le Maire

Faisant suite à la Commission des finances du 21 mai 2026, les élus ont validé l'augmentation pour la part de la subvention correspondant au montant normal de la subvention déjà votée lors de la délibération n°2026/003 du 11 février 2026, en excluant la partie exceptionnelle. Aussi, les subventions qui correspondent à des cotisations sont également exclues de cette augmentation.

Les subventions de l'exercice 2026 ayant déjà été mandatées et réglées aux associations, les élus décident que la subvention complémentaire ainsi attribuée :

- sera versée en 2026 si elle est supérieure à 100 €,
- sera rattachée à l'exercice 2026 et versée en 2027 si elle est inférieure à 100 €.

Les associations conventionnées se verront proposées un avenant afin d'intégrer la subvention complémentaire.

Par ailleurs, plusieurs demandes supplémentaires de subventions ont été réceptionnées après l'établissement du tableau annuel d'attribution des subventions votées par la délibération n°2026/003 du 11 février 2026.

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mai 2026, il est proposé d'attribuer les subventions complémentaires suivantes intégrées au tableau et listées ci-dessous :

Entités	annuelle	exceptionnelle
Musique et Patrimoine	2 200,00 €	
Club de Curling – championnat du Monde junior	0,00 €	500,00 €
Culture skate	1 000,00 €	
IEN Académie de Grenoble – Lutte contre le harcèlement scolaire		600,00
Total	3 200,00 €	1 100,00 €

ENTENDU l'exposé,**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mai 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** les subventions proposées suivant le tableau joint,

MM

G

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Madame Michèle MAUTUE – ayant quitté la salle – ne prend part ni au débat, ni au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



La secrétaire de séance
adjointe au Maire,

Morgane MARC'H



Le Maire,

Jean-Marc PENLEX